



CHERENG

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 Janvier 2011**

Présents :

Messieurs ZOUTE, BUISSE, VALLIN, DECALONNE, FROISSANT, BARBE, DENNIN, DUBOIS, LEPERS, MERLIN, POILLOT, RONDOUX

Mesdames MELI, BRASIER, LEFROU, MOTTE, PEREIRA, SAILLIOT

Absents excusés :

Monsieur DELBROUCQ, donne procuration à Monsieur DECALONNE
Monsieur CHIAREL, donne procuration à Monsieur LEPERS
Monsieur LEUILLETTE, donne procuration à Monsieur VALLIN
Madame TURBELIN, donne procuration à Madame PEREIRA
Madame VANBAELINGHEM, donne procuration à Monsieur ZOUTE

Absent : Néant

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur David VALLIN

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation du nouvel ordre du jour

Le compte rendu de la séance du 2 Décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Décisions : Néant

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ESPACE NATUREL METROPLITAIN (2011/1/1):

Il est nécessaire de faire évoluer les statuts du Syndicat Mixte pour autoriser cette structure dans un premier temps à prendre en charge l'exploitation et la maintenance du Canal de Roubaix et la Marque urbaine.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition votée à l'unanimité

ACCUEIL DE LOISIRS 2011(2011/1/2) :

Pendant les vacances scolaires de l'année 2011 plusieurs Accueils de Loisirs seront organisés de la façon suivante :

- Accueil d'hiver du 21 février au 4 mars 2011 soit 10 jours
- Accueil de printemps du 18 au 29 avril 2011 soit 9 jours
- Accueil d'été du 4 juillet au 31 août 2011 (fermeture le 15 Juillet) soit 40 jours
- Accueil d'automne du 24 octobre au 2 novembre 2011 soit 7 jours
- Accueil de Noël du 19 au 30 décembre 2011 soit 10 jours

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition votée à l'unanimité

.../...

.../...

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (2011/1/3):

Pendant les périodes scolaires un accueil de Loisirs sera organisé tous les mercredis.

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition votée à l'unanimité

ACCUEIL DE LOISIRS RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (2011/1/5) :

Pour la mise en place des accueils de loisirs 2011 du mercredi et des vacances scolaires, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour ces besoins saisonniers, des agents non titulaires pour l'encadrement des enfants.

Monsieur Vallin donne lecture de la délibération

Proposition votée à l'unanimité

ACCUEIL DE LOISIRS PARTICIPATION DES FAMILLES (2011/1/4) :

La participation financière des familles sera la suivante jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Il est précisé que pour les vacances scolaires, le paiement devra intervenir à l'inscription.

Vacances scolaires :

Tranches	Quotients	Inscription Par semaine	Garderie Par séance	Mini-camps Par jour
1	0 à 2 576	5.00	1,10	6.70
2	2 577 à 3 308	8.50	1.20	
3	3 309 à 4 360	10.70	1.30	
4	4 361 à 6 097	12.90	1.40	
5	6 098 à 7 317	15.10	1.50	
6	7 318 à 9 238	17.30	1.60	
7	9 239 à 11 570	19.50	1.70	
8	Plus de 11 570	21.60	1.80	
Extérieurs à la commune		33.00	2.20	

Mercredis :

Tranches	Quotients	Inscription Par jour	Garderie Par séance
1	0 à 2 576	1.50	1,10
2	2 577 à 3 308	2.00	1.20
3	3 309 à 4 360	2.50	1.30
4	4 361 à 6 097	3.00	1.40
5	6 098 à 7 317	3.50	1.50
6	7 318 à 9 238	4.00	1.60
7	9 239 à 11 570	4.50	1.70
8	Plus de 11 570	5.00	1.80
Extérieurs à la commune		7.50	2.20

Restauration :

- pour les enfants domiciliés à Chéreng : 2,60 euros par jour et par enfant
- pour les enfants extérieurs à Chéreng : 3,60 euros par jour et par enfant

Monsieur Vallin donne lecture de la délibération

Proposition votée à l'unanimité

.../...

.../...

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) (2011/1/6) :

La loi de finances pour 2010 a modifié la procédure d'adoption de la dotation de solidarité communautaire (DSC).
Auparavant, un vote à la majorité simple du Conseil de communauté suffisait pour décider d'une modification du montant de la DSC.

Le Conseil de communauté de Lille Métropole a voté le 3 décembre 2010, une augmentation de 1,9 % de la DSC de chacune des 85 communes pour l'année 2011.

Pour que cette augmentation soit applicable, la majorité qualifiée des conseils municipaux de la Métropole est nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition votée à l'unanimité

Questions et informations diverses:

* Monsieur le Maire :

- indique que la population au 1^{er} Janvier 2011 est de 3 107 habitants.
- donne lecture d'une carte de vœux et de félicitations adressée l'ensemble de l'équipe municipale.
- précise qu'une information sera faite au printemps 2011 auprès des riverains des rues du Général Leclerc et de Willems pour un branchement au tout à l'égout car les travaux de voirie sont programmés.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée.